

■ **Décision SGA-DEC-2024-n° 220**  
Objet : Spectacles pour les crèches

Direction Petite enfance

Le Maire de Creil,

■ **Visas**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;  
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023 ; portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ;

■ **Considérant**

Que la Ville de Creil souhaite faire appel à la Faïencerie, sise allée Nelson à Creil (60104), qui propose, dans le cadre du Festival Les P'tites Tommettes, des spectacles avec la compagnie Little Top, à destination des enfants des crèches (Les Marmousets, Danielle Mitterrand, et la Crèche familiale), qui se dérouleront les 16 avril 2024 à 10h, 19 avril 2024 à 10h et à 15h, suivant les devis joints.

■ **Décide**

**Article 1** : De signer les trois devis avec La Faïencerie pour la réalisation des prestations susmentionnées.

**Article 2** : De verser à la Faïencerie Théâtre la somme fixée à 112€ TTC pour 3 sessions de 45 minutes les 16 avril et 19 avril 2024. Le paiement interviendra sur présentation d'une facture établie en trois exemplaires et payable par mandat administratif conformément à la législation en vigueur.

**Article 3** : D'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget de la Ville.

**Article 4** : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

**Article 5** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Creil, le 09/04/2024

Jean-Claude VILLEMMAIN



Date de notification : 12 AVR. 2024

Date de publication sur le site de la Ville : 12 AVR. 2024